

Réunion du 4 février 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CP/2013/114 - Insertion sociale - 4512
Financement 2013 des structures en charge de l'insertion
et l'accompagnement social des bénéficiaires du Revenu de
solidarité active (RSA)

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer aux structures figurant aux tableaux joints en annexe 1 des subventions à hauteur d'un montant total de 1 982 291 € au titre de l'exercice 2013
- approuve le versement pour 2013 d'avances financières en faveur de ces mêmes structures
- décide que ces avances s'établissent à 70 % du montant des subventions allouées en 2012, soit un montant total de 1 375 688,30 €, selon la répartition figurant au tableau joint en annexe 2
- décide que le solde des subventions sera versé aux bénéficiaires au cours du troisième trimestre 2013, au regard des éléments d'activité fournis par les structures et conformément aux modalités prévues dans les conventions financières.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés (conventions établies à partir des modèles approuvés par délibération n° CP/2011/5 du 3 janvier 2011).

Elle charge en outre son président de mettre en œuvre ce dispositif.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130204-75237-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 12/02/13